## VILLE DE ROYAN



<u>N.REF</u> : JJG/CB DC N° 17.190

## **DECISION**

Concernant les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 =°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2015, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 30 juillet 2015 (DC N°15/374) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) -Additif- rendue exécutoire le 10 août 2015.

. Vu la décision en date du 29 mars 2016 (DC N°16/142) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, rendue exécutoire le 1er avril 2016.

## DECIDE

- de fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux), à compter du  $1^{\rm er}$  mai 2017, comme suit :

		Ancien tarif	Nouveau tarif
0	Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une durée inférieure ou égale à 3 jours	42,65€	42,65€
0	Forfait pour occupation inférieure à 15 jours	88,00€	88,00€
	Au-delà de ces 15 jours par m² et par mois d'occupation  - le 1 <sup>er</sup> mois  - le 2 <sup>ème</sup> mois  - le 3 <sup>ème</sup> mois  - le 4 <sup>ème</sup> mois  - à partir du 5 <sup>ème</sup> mois et les mois suivants  elà du forfait des 15 jours, tout mois commencé intégralement. Pas d'application du prorata pris)	9,20 € 10,70 € 14,60 € 17,35 € 22,55 €	9,20 € 10,70 € 14,60 € 17,35 € 22,55 €
0	Forfait pour occupation emplacement par les déménageurs (Durée inférieure à 24 h)	15,00€	15,00€
0	Forfait pour stationnement des véhicules des entreprises - Inférieur ou égal à 7 jours - Supérieur à 7 jours et inférieur ou égal à 21 jours	10,00 € 25,00 €	10,00 € 25,00 €

<sup>-</sup> d'encaisser la recette correspondante au compte 70321– Fonction 01 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 28 avril 2017

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 9 mai 2017 Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Patrick MARENGO